# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de **LA FERTE GAUCHER**. Personne responsable du marché : M. le Maire, Yves JAUNAUX, 1 place du G de Gaulle, 77320 LA FERTE GAUCHER

tél.: 01-64-75-87-87, télécopieur: 01-64-20-37-22 Intitulé du marché: Restauration scolaire

Objet du marché : marché de restauration scolaire

La confection et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.

Catégorie de services : 17

Norme CPV : Objet principal : 55521200 – service de livraison de repas

55523100 - services de restauration scolaire.

CODE NUTS: FR102

Lieu d'exécution:

RESTAURANTS SCOLAIRES	ADRESSE	SERVICES
Maternelle les Grenouilles	5 rue Ernest DELBET	A table
Ecole élémentaire du Grand Morin	32 rue d'Orient	A table

Caractéristiques principales : marché non alloti, refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non

DESCRIPTION	MONTANT MINI HT/AN	MONTANT MAXI HT/AN
Confection et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires	Sans montant minimum	100 000,00 €

Durée du marché ou délai d'exécution :

12 mois, renouvelable une fois.

Date prévisionnelle de début des prestations (service) : du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020.

#### Définition des prestations

# Concernant la confection et la livraison de repas en liaison froide

SITES	EN NOMBRE DE REPAS JOURNALIER PAR SITE PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE			
	MATERNELLES	ELEMENTAIRES	ADULTES	
Restaurants scolaires	80 à 110	140 à 230	15	
Total général	De 280 à 355			

Ces estimations, sont susceptibles de varier positivement comme négativement, et ne peuvent être retenues comme un élément de base contractuel, les quantités pourront être dépassées ou ne pas être atteintes selon les effectifs journaliers sans qu'il puisse y avoir lieu à réclamation de la part du fournisseur, la commune se réservant le droit de passer ses commandes selon ses besoins.

A titre d'information, 40 636 repas ont été livrés, de janvier 2018 à décembre 2018, pour ce qui concerne les deux restaurants scolaires.

#### Période de l'année à prendre en compte

**Pour les restaurants scolaires** : tous les jours sauf les mercredis, samedis et dimanches pendant la période scolaire soit environ 144 jours par an

Ces périodes sont données à titre indicatif. Il s'agira de prendre en compte toute évolution en compte en cours de marché y compris celles qui devront être instituées consécutivement aux modifications opérées par l'éducation nationale sur les rythmes scolaires, s'il y a lieu.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : les candidats se présenteront en entreprise générale ou en groupement solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères de sélection des candidatures : voir le règlement de consultation.

Capacité économique et financière - références requises : voir règlement de consultation.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : voir règlement de consultation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Chaque candidat devra fournir à l'appui de sa candidature les documents suivants :

#### Situation juridique:

- ❖ Lettre de candidature (ou déclaration d'intention de soumissionner) établie soit sur papier libre soit à l'aide de l'imprimé DC1¹ (téléchargeable sur le site du ministère de l'Economie et des Finances http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat), dûment datée et signée et précisant :
  - le nom et l'adresse du candidat ;
  - le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s);
  - si le candidat se présente seul ou en groupement (dans ce cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire) ;
- ❖ Document relatif aux **pouvoirs** de la personne habilitée à engager le candidat.
- ❖ Si le candidat est en **redressement judiciaire** (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée);
- ❖ **Déclaration sur l'honneur** (imprimé DC1), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier des situations suivantes :
  - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2018;
  - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1 L8221-2 L8221-3 L8221-5 L8251-1 L5221-11 L5221-8 L8241-1 L8241-2 du code du travail.
  - ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

#### Capacité économique et financière :

❖ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices (point D2 du **DC2**²) ;

### Capacités techniques et professionnelles (en annexe au DC2) :

❖ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nouveau formulaire mis à jour le 25/06/2012 par la Direction des Affaires Juridique du Ministère de l'Economie et des Finances. Ce document remplace l'ancien DC4. Si le candidat fourni l'ancien DC4 et que les renseignements demandés au présent Règlement de la Consultation sont présents sa candidature ne sera pas rejetée.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nouveau formulaire mis à jour le 15/09/2010 par la Direction des Affaires Juridique du Ministère de l'industrie et de l'Emploi. Ce document remplace l'ancien DC5. Si le candidat fourni l'ancien DC5 et que les renseignements demandés au présent Règlement de la Consultation sont présents sa candidature ne sera pas rejetée

- ❖ Déclaration indiquant l'outillage le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
- ❖ Les références de prestations de nature et d'importance comparables en cours d'exécution (ou exécutées <u>datant de moins de 3 ans)</u>. Le candidat fera attention à indiquer les points suivants :
  - Objet du marché,
  - L'année (ou les années de réalisation) et le montant TTC
  - Le nom et adresse du service gestionnaire (coordonnées),

#### Pièces à fournir par chaque candidat

### A- Les pièces de l'article D8222-5-1 et D8222-5-2 du CODE DU TRAVAIL

❖ Déclarations sociales et fiscales : article D8222-5-1°-a et b du Code du Travail Le candidat pourra fournir s'il le souhaite l'état annuel des certificats reçus de déclarations fiscales et sociales (NOTI2³) daté de moins de 6 mois.

Si le **NOTI2** est daté de plus de 6 mois, le candidat doit fournir <u>pour la partie sociale</u>, l'attestation de déclaration sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales lui incombant **datant de moins de 6 mois**.

Si le candidat n'est pas établi en France, il produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- ❖ L'immatriculation au registre du commerce et des sociétés : article D.8222-5-2°-a/b/c/d du Code du Travail, lorsque l'immatriculation du candidat au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, le candidat doit fournir l'un des documents suivants :
  - un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) datant de moins de 3 mois
  - un devis, un document ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou aux répertoires des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente;
  - un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ;
  - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers

# B- Les pièces de l'article D8222-5-3 du CODE DU TRAVAIL

-attestation sur l'honneur que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France si le DC1 n'a pas été fourni dans l'enveloppe candidature

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Anciennement DC7

#### Le candidat devra produire les documents inscrits aux points A et B dès la remise de l'offre.

- DC3, l'acte d'engagement
- Mémoire concernant les références et/ou les qualifications de l'entreprise.
- les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP)
- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)
- La réponse technique et financière du titulaire (joindre un BPU)
- Le bon de visite délivré par le responsable du service technique (visite obligatoire sur rendez-vous auprès de Mme MIEL Mathilde service scolaire 01.64.75.87.87)

L'ensemble de ces documents devra être renseigné signé et paraphé.

#### Critères d'attribution:

Jugement des offres

- Qualité des prestations (60 points) soit :
  - Traçabilité, adéquation des denrées alimentaires proposées par rapport aux exigences (origines, label, recommandations) demandées dans le tableau du CCTP (joindre les documents nécessaires) (15 points)
  - Qualité des aliments (Bio, agriculture raisonnée...), équilibre nutritionnel et valeur gustative (30 points)
  - Services, confirmation par le prestataire de sa capacité à s'adapter aux délais fixés par la collectivité concernant la passation et l'annulation des commandes, à respecter les horaires de livraison demandés et à désigner un interlocuteur privilégié (nom, numéro de téléphone, mail) (10 points)
  - Animations proposées et actions mise en place pour la lutte anti-gaspillage (5 points)
- ❖ Prix du repas...... 40 points

La comparaison des prix sera effectuée sur la base du bordereau des prix unitaires, (BPU) que l'entreprise devra fournir.

Par ailleurs, concernant la valeur gustative, des repas seront à livrer en mairie sur la base :

- ✓ d'une part d'un repas type en 6 exemplaires composé comme suit : 1 viande labélisée + 1 légume vert accompagné d'un féculent + 1 fromage au lait cru + 1 pâtisserie fraîche
  - ✓ d'autre part un second repas en 6 exemplaires laissé à l'appréciation du candidat mais qui ne correspondra en aucun point au menu ci-dessus.

Il est impératif que ces échantillons de repas correspondent à ce qui sera servi en restauration scolaire pour des portions enfant pour le 1er repas et adultes pour le second.

*Voie de recours :* En cas de litige, seul le <u>**Tribunal Administratif de Melun**</u> est compétent en la matière. Il se situe :

# 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n° 8630, 77008 Melun Cedex

Langue: Tous les documents, correspondances, demandes de paiement doivent être rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Monnaie : La monnaie de compte et de règlement du marché est l'euro.

#### Consultation

#### - Obtention et remise du dossier

#### Composition

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le Règlement de la Consultation (RC)
- Les Actes d'Engagement (AE)
- Les Cahier des Charges Administratives Particulières
- Les Cahiers des Charges Techniques Particulières

### -Obtention et remise du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) sera remis gratuitement à chaque prestataire qui en fera la demande sur demande écrite par courrier, par fax, par mail.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages.

#### - Obtention du dossier par courrier

#### À l'adresse suivante :

Mairie,1 place du G de Gaulle, 77320 La Ferté Gaucher, à l'attention du service des marchés publics

#### -Obtention du dossier en mairie soit au scolaire comme inscrit ci-dessous.

En se présentant directement au service scolaire, 77320 La Ferté Gaucher, aux horaires et jours suivants, Lundi au vendredi de 9H à 12H et de 15H à 17H.

#### - Remise du dossier par voie dématérialisée

### - Remise du dossier par courrier ou en mairie

L'offre sera remise sous plis cacheté. <u>Ce pli devra être remis contre un récépissé à l'accueil de la mairie</u> ou, <u>s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception en mairie</u> et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

# Monsieur le Maire Mairie 1 Place du G De Gaulle 77320 La Ferté Gaucher

#### **RESTAURATION SCOLAIRE:**

Confection et livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.

Candidat (nom et adresse de l'entreprise)

« NE PAS OUVRIR » (n'oubliez pas de noter cette mention sur l'enveloppe)

Les plis remis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

Imputation budgétaire: 6042

*Type de procédure :* MAPA > 209 000,00 HT€

Date d'envoi du présent avis : 29 mars 2019

Date limite de réception des offres : 17 mai 2019 à 16h30.

*Délai minimum de validité des offres :* 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.